

**Arrêté de composition
Commission de recrutement en Master 1**

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L. 612-6 et D. 612-33 à D. 612-36-4 ;

ARRETE

Article 1

À partir de l'année universitaire 2024/2025, la Commission de recrutement chargée de procéder à la sélection des étudiants en Master 1 de la composante **FEG** pour la formation **Master MIAGE (Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises)** est composée comme suit :

Président :

- **M. Philippe RAMADOUR ANDROLETTI**, MCF, responsable pédagogique du Master MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE

Membres :

- **M. Sébastien FOURNIER**, PR, responsable pédagogique du M1 MIAGE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **M. Adrian-Gabriel CHIFU**, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours 2ID, intervenant en Master MIAGE
- **M. Jean CAUSSANEL**, MCF, responsable pédagogique du M2 MIAGE parcours ISIE, intervenant en Master MIAGE et en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Serge AMABILE**, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Corine CAUVET-LEGRAND**, PR, intervenante en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Nicola OLIVETTI**, PR, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Annie POURRIERE**, PRAG, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE ainsi qu'en L3 Gestion parcours MIAGE
- **Mme Monique ROLBERT**, MCF, intervenant en L3 Gestion parcours MIAGE
- **M. Etienne THUILLIER**, MCF, intervenant en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE
- **Mme Lucile TORRES-GERARDIN**, MCF, intervenante en Master MIAGE et en L3 Informatique parcours MIAGE

Article 2

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa publication. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du Président.

Article 3

Le présent arrêté est soumis à publicité. Il est publié sur le site internet de la composante.

Article 4

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille



Président d'Aix-Marseille Université